



DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE D'ALBAS

Séance du samedi 14 octobre 2023
DE 2023_021

Membres en exercice : 7
Présents : 7
Votants : 7

Date de la convocation: 09/10/2023
*L'an deux mille vingt-trois et le quatorze octobre 17 heures 00
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance
ordinaire sous la présidence de Jean Claude MONTLAUR,*

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Jean Claude MONTLAUR, Michel
MAZERM, Cécile CROS, Romain CHANOIS, Michel
DANEZAN, Denis INTSABY, Sylvain THRITHARD

Secrétaire de séance:
Cécile CROS

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Dénomination des nouvelles voies des lieu-dits -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder, conformément à l'article 169 de la 2022-217 du 21/02/2022 (LOI 3DS), à la dénomination des voies, des voies privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits.

LE CONSEIL

OUI l'exposé de Monsieur le maire,

PROPOSE de nommer l'adressage des parcelles situées dans un lieu-dit du même nom que le lieu-dit:

As cinq sacs situé lieu-dit As cinq sacs
Col de l'Escassié situé lieu-dit Col de l'Escassié
La Camp situé lieu-dit La Camp
Las Peyrisseu situé lieu-dit Las Peyrisseu
Las Youlos situé lieu-dit Las Youlos
Le Bouchaïs situé lieu-dit Le Bouchaïs
Les Olivettes situé lieu-dit Les Olivettes
Rocs d'Asquiès Est situé lieu-dit Rocs d'Asquiès Est
Serre de Ginoufre situé lieu-dit Serre de Ginoufre

LE CONSEIL

OUI l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de nommer :

As cinq sacs situé lieu-dit As cinq sacs

Col de l'Escassié situé lieu-dit Col de l'Escassié

La Camp situé lieu-dit La Camp

Las Peyrisseu situé lieu-dit Las Peyrisseu

Las Youlos situé lieu-dit Las Youlos

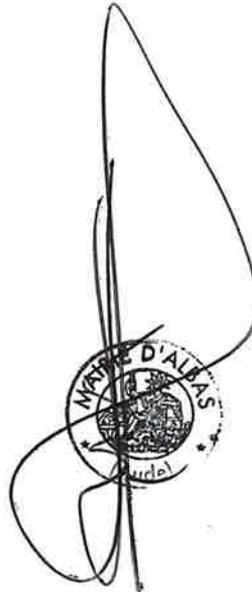
Le Bouchaïs situé lieu-dit Le Bouchaïs

Les Olivettes situé lieu-dit Les Olivettes

Rocs d'Asquiès Est situé lieu-dit Rocs d'Asquiès Est

Serre de Ginoufre situé lieu-dit Serre de Ginoufre

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, **M. Jean-Claude MONTLAUR**

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'AILLAS" at the top and "Aillas" at the bottom, with a central emblem. The signature is a large, stylized cursive mark.